

Annexe 2. Exemples de dispositifs et instruments réglementaires pouvant servir comme base de travail pour penser le monde d'après Covid-19.

- L'injonction du Conseil économique et social des Nations Unies (1994) selon laquelle «les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux sont universels, interdépendants et indivisibles» ;

- Bien que l'accent ait été mis surtout sur les droits humains, il est temps de mettre en avant les devoirs humains dans la préservation de la capacité-support de la vie des systèmes naturels (23). En effet, les limites imposées par un monde fini doivent être reconnues et évaluées afin de concilier les besoins humains avec les ressources disponibles.

- Une société socialement juste et responsable vis-à-vis de la nature doit considérer que « la santé est une condition préalable, un résultat et un indicateur d'une société durable, et devrait être adoptée en tant que valeur universelle et constituer un objectif social et politique commun pour tous » (24) ;

- enfin, en parlant de santé spécifiquement, « La santé est un état de bien-être physique, mental et social complet et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité » (Organisation Mondiale de la Santé, 1946 ; voir aussi le Conseil économique et social des Nations unies (1994)).

Références

23. Acunzo D, Escher G, Ottersen OP, Whittington J, Gillet Ph, Stenseth N, Negrutiu I (2018) Framing planetary health: Arguing for resource-centred science. *Lancet Planetary Health* 2: e101-e102

24. Ottersen OP, Dasgupta J, Blouin C, Buss P, Chongsuvivatwong V, Frenk J et al. (2014) The Lancet–University of Oslo Commission on Global Governance for Health – The political origins of health inequity: prospects for change. *The Lancet* 383, 630-667.